



## Apidays !



**Christian PONS**  
Président de l'UNAF

### Encore une belle victoire de l'UNAF !

Un étiquetage plus transparent dans toute l'Union européenne ! Enfin, les consommateurs vont pouvoir y voir beaucoup plus clair. Tous les conditionneurs devront mettre à jour à partir du 14 juin leurs nouvelles étiquettes pour être en conformité avec la directive européenne transposée dans la loi française par voie de décret du 24 avril 2026. Cette évolution induit une harmonisation au niveau de l'Europe quel que soit le lieu de conditionnement. Désormais, il ne sera plus possible d'indiquer par exemple « mélange de miels originaires et non originaires de l'UE », mais « Chine 40 %, Ukraine 30 %, Espagne 20 %, Italie 10 % ». Chaque pays de récolte devra être indiqué par ordre pondéral décroissant complété par le pourcentage correspondant. Pour les apiculteurs qui commercialisent leurs miels, il n'y a pas de nouvelles contraintes. Il convient simplement d'indiquer votre identité, le poids net, le numéro de lot, la DDM, l'origine France, éventuellement l'origine florale ou territoriale et le logo Triman. Cette évolution de l'étiquetage que nous demandions depuis près de 10 ans est enfin positive. Lorsque en 2017 l'UNAF, en partenariat avec *Que Choisir*, a engagé le combat pour obtenir une plus grande transparence, sur le plan national puis européen, il faut se rappeler l'opposition farouche de la plupart des représentants de la profession qui refusaient car cela ferait du tort à nos conditionneurs et notamment aux plus importants. Surréaliste ! Mais restons vigilants ! Car les pays d'origine ne sont toujours pas indiqués par leur nom couramment employé mais par des initiales. La Chine, par exemple, est marquée « RPC ». Quel acheteur de miel connaît cela ? Rappelons à nos consommateurs que les miels de mélange sont une pure aberration. Qui accepterait de boire du vin issu d'un mélange de vins argentin, roumain, algérien et italien ? Personne. Le miel est un produit noble qui mérite d'être respecté ! L'application du décret est prévue pour le 14 juin 2026, pour autant « les produits mis sur le marché ou étiquetés avant le 14 juin peuvent continuer à être commercialisés jusqu'à épuisement des stocks ».

En réponse aux demandes de certains parlementaires sur le plan de lutte contre le frelon asiatique, Mme Annie Genevard, ministre de l'Agriculture, a répondu par un courrier officiel. Ce courrier aborde trois points : le cadre légal du FMSE, la classification du frelon asiatique comme espèce envahissante et la répartition des compétences entre ministères. Sur les trois sujets, les arguments avancés par notre ministre sont faux et utilisés pour justifier l'inaction. Extrait du courrier de Mme Genevard : « Je vous rappelle en outre que les apiculteurs ne sont pas cotisants au FMSE à ce jour. A cet égard, il serait difficilement équitable de faire peser sur les contributeurs actuels du FMSE la prise en charge de dommages liés au frelon, alors même que les apiculteurs n'y cotisent pas et que le frelon n'est pas une maladie animale. » Cette affirmation est fautive, les apiculteurs chefs d'exploitation sont bel et bien cotisants au FMSE (prélèvement direct par la MSA), aucun texte réglementaire ne les en exempte. La ministre a volontairement induit en erreur la représentation nationale, de plus elle a voulu stigmatiser la profession apicole

### Mensonges de notre ministre de l'Agriculture

en la présentant comme ne respectant pas ses obligations. C'est sur la base de tels mensonges que repose l'intégralité de son argumentaire. Concernant le FMSE, c'est exact, il a été conçu pour les maladies réglementées, pas pour les espèces envahissantes. Mais la loi de 2025 votée par le Parlement donne précisément mandat à la ministre d'étudier les voies d'adaptation du dispositif. Elle répond à cette obligation légale en expliquant pourquoi rien n'est possible, plutôt qu'en cherchant comment y remédier. Enfin, si la gestion des espèces envahissantes relève bien de la compétence du ministère de la Transition écologique, en revanche les pertes économiques des apiculteurs qui en découlent sont bien de la compétence du ministère de l'Agriculture. Ces trois points sans calendrier ni engagement précis constituent bien un abandon de responsabilité étudié et voulu. En conséquence, nous avons officiellement demandé la démission de notre ministre de l'Agriculture.

**APIdays® 2026**

Du 11 au 13 juin prochain, dans plus de 50 sites, se dérouleront les APIdays®, les journées nationales du programme « Abeille, Sentinelle de l'Environnement® ». Ces rendez-vous festifs et gratuits destinés aux élus, au grand public et naturellement aux enfants, bien relayés dans les médias, permettront de saluer l'engagement de nos partenaires et d'expliquer le rôle irremplaçable de l'abeille et des insectes pollinisateurs au quotidien dans notre alimentation. Merci à nos partenaires fidèles, merci aux apiculteurs référents qui entretiennent les ruchers tout au long de l'année et merci aux syndicats qui s'impliquent pour assurer l'animation de ces journées et font preuve de pédagogie au quotidien ! Une superbe occasion de débattre, d'échanger, d'expliquer... Pour faire en sorte que demain soit meilleur qu'aujourd'hui pour nos abeilles et les pollinisateurs.

### Congrès européen d'Agen, le rendez-vous à ne pas manquer !

Cet événement se déroulera du 1<sup>er</sup> au 4 octobre à Agen et constituera le grand rendez-vous apicole de l'année 2026. Soutenu par le conseil régional Nouvelle-Aquitaine, le conseil départemental, l'agglo et la ville d'Agen, le Congrès répondra aux attentes des apicultrices et apiculteurs venus de France et des différents pays européens. L'exposition, gratuite, ouverte à tous et riche de nombreux stands, vous permettra de découvrir les dernières innovations sur le plan technique, sanitaire, lutte contre le frelon, conditionnement, négoce... Le programme, exceptionnel, abordera l'ensemble des thématiques qui préoccupent au quotidien les apicultrices et les apiculteurs. Et on sait combien elles sont nombreuses ! N'hésitez pas à participer au concours photo et vidéo et au concours innovations. Tous les participants à ce dernier concours disposeront d'un espace mis gracieusement à leur disposition pour présenter leur innovation.

### A Agen, pays du bien-manger et du savoir-vivre, je sais que l'accueil sera convivial et festif ! Au plaisir de vous y retrouver ! Ne tardez pas à vous inscrire et à réserver vos hébergements ! Entre temps, espérons que la météo nous sera favorable. Que les canicules ou les sécheresses ne brûleront pas les fleurs ! Et que nous aurons un bel été pour nos abeilles et de beaux miels pour nos consommateurs !

A Agen, pays du bien-manger et du savoir-vivre, je sais que l'accueil sera convivial et festif ! Au plaisir de vous y retrouver ! Ne tardez pas à vous inscrire et à réserver vos hébergements ! Entre temps, espérons que la météo nous sera favorable. Que les canicules ou les sécheresses ne brûleront pas les fleurs ! Et que nous aurons un bel été pour nos abeilles et de beaux miels pour nos consommateurs !